

COMPTES RENDUS

Pub. linguistiques | *Revue française de linguistique appliquée*

2011/1 - Vol. XVI
pages 127 à 136

ISSN 1386-1204

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-francaise-de-linguistique-appliquee-2011-1-page-127.htm>

Pour citer cet article :

« Comptes rendus »,
Revue française de linguistique appliquée, 2011/1 Vol. XVI, p. 127-136.

Distribution électronique Cairn.info pour Pub. linguistiques.

© Pub. linguistiques. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

COMPTES RENDUS

Iciar Alonso Araguás, Jesús Baigorri Jalón, Helen J.L. Campbell (eds), *Translating justice. Traducir la justicia*. Granada, Editorial Comares, 2010. ISBN(13) 9788498366518.

La traduction juridique dans le contexte européen représente non seulement un enjeu considérable pour les citoyens d'une Union désormais organisée selon le traité de Lisbonne, mais aussi un défi sans précédent pour la profession. En effet, les frontières entre les droits national et international s'estompent au fur et à mesure qu'une législation européenne se met en place, posant de nouveaux problèmes de transposition et de traduction.

Le présent recueil se donne pour tâche sinon de répondre à ces questions implicites, au moins de poser les jalons qui permettent une bonne compréhension de la situation pour pouvoir en mesurer les conséquences linguistiques et plus proprement traductionnelles. Il comporte une sélection de communications présentées lors d'un séminaire de recherche organisé par l'Université de Salamanque sur cette question. Cette manifestation a réuni, outre des étudiants en traduction et en interprétation, de nombreux professionnels notamment de l'Union européenne et des Nations unies, ainsi que des enseignants et des chercheurs de ce domaine en pleine expansion. Il fait d'ailleurs suite à une rencontre, qui a déjà fait l'objet d'une publication auprès du même éditeur (Baigorri Jalón & Campbell 2009).

Deux introductions incluses dans le présent volume présentent les communications qui font effectivement partie du recueil, ainsi qu'un compte rendu assez détaillé du séminaire de recherche qui permet d'apprécier la richesse des contributions. Cet ensemble comporte notamment un résumé de treize communications orales, ainsi qu'un aperçu d'une table ronde sur le rôle de l'anglais dans le cadre de la traduction juridique européenne. On y trouve l'écho de la création, qui a eu lieu en Espagne en 2009, de l'EULITA (*European Legal Interpreters and Translators Association*), organisme qui regroupe désormais toute la profession. On se trouve ainsi à l'épicentre de l'espace juridicolinguistique européen.

Dans son très riche article "Legal Translation in Multilingual Settings", Susan Šarčević souligne le changement intervenu non seulement dans les méthodes mais aussi dans les buts même de la traduction juridique. Ce changement est caractérisé essentiellement par un éclatement de la doctrine. Il n'existe pas une seule manière de traduire les discours juridiques : désormais, différents types de textes appellent des traductions différentes selon leur nature, leurs destinataires et surtout selon les effets qu'elles doivent produire. Ce type de traduction diffère des autres traductions spécialisées dans la mesure où il ne s'agit pas seulement de transmettre des connaissances spécialisées : il convient en plus, dans de nombreux cas, que le texte traduit ait les mêmes effets juridiques que l'original. Tous ces paramètres sont très clairement exposés, exemples ponctuels à l'appui. Un exemple plus développé mérite d'être cité ici, celui du Canada au niveau fédéral. Sa nature bilingue – et bijuridique pour le Québec – a poussé les jurilinguistes à chercher des solutions innovantes et radicales aux problèmes inhérents à un système hybride. Les traductions françaises de textes législatifs fédéraux se font désormais en observant un style qui s'inspire très directement du droit civil. Le résultat est un texte qui, sous sa forme, s'éloigne considérablement de l'anglais, mais qui, sur le plan juridique, a précisément les mêmes effets.

Mona Baker, auteur de nombreux ouvrages et articles sur la traductologie, sans oublier une remarquable encyclopédie (1998), pose la question de la précision dans la traduction de textes

controversés. Dans “Narrating the world: ‘accurate’ translations, suspicious frames”, elle examine du point de vue de la théorie narrative les pages d’un site américain (MEMRI) qui diffuse des articles provenant du monde arabe en traduction anglaise. Elle démontre que le caractère hautement tendancieux du résultat ne vient pas de la traduction en tant que telle, mais plutôt d’un choix préalable de textes, retenus parce qu’ils correspondent à une ‘narration’ particulière du conflit israélo-palestinien. Les ‘frames’ cités dans l’article ne sont pas ceux de la sémantique de Fillmore, mais plutôt une extension de la théorie narrative que l’auteure a développée elle-même. La parenté avec la sémantique est néanmoins palpable, et mériterait un approfondissement.

Un des articles représente un préalable à la traduction. Pilar Elena explique dans “La lectura guiada de un texto jurídico” comment on doit lire un texte juridique, et propose une grille d’analyse qui conduit le débutant à situer le texte et à en extraire la substantifique moelle avant de le traduire. Cette méthode est effectivement utilisée dans le dernier article du recueil (d’Iris Holl), apportant ainsi une démonstration de sa pertinence pour la démarche traductive.

Puisque les problèmes de traduction juridique au niveau de l’Union Européenne constituent une toile de fond pour ce volume, il est normal que celui-ci comporte une contribution qui situe les enjeux pratiques au niveau de la commission et de la DG Traduction en particulier. Kaisa Koskinen, dans “*The biggest hurdle is the language issue: translating and the European Commission’s communication policy*”, décrit les nouvelles orientations de la communication instaurée par le précédent directeur, qui visaient à rapprocher l’organisation européenne du citoyen, et les implications parfois ambiguës de cette décision. Cet article thématise également un sujet qui figurait en bonne place dans le séminaire : la place de l’anglais comme langue véhiculaire dans la traduction juridique, mais plus généralement dans le fonctionnement des organismes européens.

Pablo Dengler, pour sa part, pose plusieurs questions intéressantes des points de vue juridique et linguistique dans “Derecho de la UE y multilingüismo: el problema de las divergencias entre versiones lingüísticas”. La question principale est la suivante : que faire lorsque l’on constate une divergence entre les différentes traductions d’un même texte porteur d’effets juridiques ? Il distingue en réalité plusieurs cas de figure : divergence claire entre deux (ou plusieurs) versions, et divergences partielles, ces dernières étant sub-divisées en trois groupes. Le premier cas de figure concerne l’emploi d’un terme plus général ou plus ambigu, le second un terme de compréhension plus restreinte, et le troisième l’absence d’un terme dans une ou plusieurs versions. En réalité, la solution est d’ordre juridique plutôt que linguistique : en cas de différend, la cour s’efforce de retrouver l’intention originale du législateur, plutôt que de prendre une des versions comme étalon pour établir une norme.

Le dernier article se présente sous la forme d’une étude de cas : celui de la législation sur le divorce en Espagne et en Allemagne, et en particulier le jugement prononçant le divorce. Dans “La traducción jurídica: entre el derecho comparado y el análisis textual contrastivo”, Iris Holl met en pratique l’analyse textuelle esquissée plus haut, mais non sans avoir préalablement présenté l’évolution du contexte juridique des deux pays depuis deux cents ans. En effet, on ne peut commencer à analyser les textes avant de bien connaître la situation historique et sociale. Ensuite la comparaison procède selon la méthode de lecture à quatre niveaux (fonctionnel, situationnel, thématique et formel/grammatical) préconisée par Elena, dans laquelle les regards entre niveaux se croisent en fonction du but de chaque type d’analyse. C’est seulement à l’issue de cette analyse que le traducteur est en mesure de prendre les décisions de traduction en connaissance de cause.

Tous les articles sont caractérisés par un fort appui scientifique dans les deux disciplines : les références à la théorie juridique ne manquent pas, et du côté des sciences du langage, il

convient de saluer les nombreuses références à la linguistique textuelle et aux différentes théories de la traduction, qui alimentent la réflexion des auteurs, praticiens et théoriciens.

John Humbley, *Université Paris-Diderot*
< John Humbley <humbley@eila.univ-paris-diderot.fr>

Baigorri Jalón, J. & Campbell, H.J.L. (2009), *Reflexiones sobre la traducción jurídica. Reflections on Legal Translation*. Granada, Editorial Comares.

Baker, M. (1998). *Routledge Encyclopaedia of Translation Studies*. London, Routledge.

Michel Francard, Geneviève Geron, Régine Wilmet & Aude Wirth, *Dictionnaire des belgicisms*. Bruxelles, De Boeck-Duculot, 2010.

« Encore un dictionnaire ? », tels sont les mots sur lesquels s'ouvre l'introduction à cet ouvrage. Et j'avoue que telle avait été ma première réaction en le prenant en main, toutefois tempérée par la confiance que j'ai dans la qualité du travail de Michel Francard et de son équipe de Louvain. Ce sociolinguiste s'est en effet depuis longtemps inscrit en la renouvelant dans la tradition des travaux de description des variétés belges de français. Variétés qui se rencontrent aux confins de la frontière entre Romania et Germania, et l'histoire tourmentée de cette zone (à la fois historiquement et socialement) a donné naissance à une réelle diversité linguistique, sur un territoire exigu où naguère encore quatre langues régionales romanes étaient parlées (wallon, picard, lorrain et champenois). La diversité linguistique se nivelle, comme partout, mais elle a néanmoins laissé des traces linguistiques.

Les variétés de français hors de France s'avèrent au fil du temps de mieux en mieux prises en compte, d'abord pour le lexique mais aussi pour le phonique et dans une moindre mesure pour la grammaire. Le français de Belgique est certainement la variété la plus anciennement prise en considération dans les descriptions (dès 1806 pour les premiers inventaires lexicaux, p. 7), sans doute un effet de la sensibilité des Belges aux questions de langue, qui nous a donné en particulier *le Bon usage* de Grevisse. Mais il a fallu attendre plus longtemps pour que la description de ces variétés francophones en vienne à s'extraire complètement de conceptions normatives à visée d'expurger, dont la chasse aux belgicisms (du moins ceux qui n'étaient pas « de bon aloi », selon l'expression de Doppagne) constituait un prototype.

Michel Francard et le centre VaLiBel (VARIétés LInguistiques de BELgique) étaient particulièrement bien placés pour mener à bien l'établissement d'un dictionnaire visant « un triple point de vue : linguistique, sociolinguistique et encyclopédique » des belgicisms (introduction, p. 13). Ils disposent en effet d'une longue expérience, jalonnée en particulier par la production d'une cassette vidéo à objectifs didactiques, qui a marqué une étape dans les caractérisations linguistiques de la francophonie (Francard 1989), ainsi que par un ouvrage sur le français dit « de référence », large réflexion autour des rapports entre norme et variation (Francard & al. 2000, 2001).

Le dictionnaire que viennent de réaliser Francard et son équipe atteste bien de la progressive maturation des descriptions de la francophonie hors de France. De façon plus nette que pour la plupart des ouvrages auxquels on peut le comparer, le *Dictionnaire des belgicisms* adopte en effet un point de vue ambitieux quant au mode de sélection des entrées, en écartant la sélection à l'intuition du directeur, au profit d'une enquête. Les indications sur la vitalité de chaque forme (réparties en 'élevée', 'moyenne' et 'peu élevée', cette dernière

écartée) sont appuyées sur la réalisation d'une enquête, « menée à partir de 2000 auprès d'une centaine d'informateurs de Wallonie et de Bruxelles » (introduction, p. 8 – une centaine d'informateurs, c'est beaucoup une fois rapporté à l'échelle du territoire). N'ont alors été retenus pour figurer dans le dictionnaire que les items qui bénéficiaient d'au moins 50 % de compréhension et 30 % d'utilisation : c'est ainsi *l'usage réel* des locuteurs qui gouverne la sélection, sans tabou du côté du technique et de l'argotique, du moment que les termes sont diffusés. On est loin des dictionnaires de jadis, offrant une collection de curiosités sans souci de savoir dans quelle mesure elles étaient encore vivantes dans les usages.

Cette méthode très stricte assure quand même la présence de plus de 2.000 items (forme ou sens spécifique). Certes, tous ne sont pas QUE belges, et l'introduction (p. 9) est claire sur l'extension mondiale des régionalismes, pouvant aller jusqu'à mettre à mal l'idée de belgitude : aussi les auteurs parlent-ils de français *en* Belgique et non de français *de* Belgique. La vitalité n'est pas le seul facteur sur lequel le dictionnaire ouvre des perspectives ; s'y ajoute l'extension géographique des régionalismes, l'histoire linguistique des Wallons chez qui l'usage du français est une vieille affaire n'étant pas tout à fait la même que celle des Bruxellois, davantage au contact avec le flamand, même si une bonne partie de leur vocabulaire est partagée (ce qui justifie d'ailleurs l'entreprise de réunir les deux types de productions en un dictionnaire unique). Autre perspective ouverte enfin, la possibilité grâce à l'enquête de prendre en compte les tendances de quelques caractéristiques socio-démographiques des locuteurs qui utilisent ces belgicisms (âge, sexe, niveau de scolarité).

Les articles comportent à la fois des régionalismes linguistiques et des régionalismes encyclopédiques ; un certain nombre de termes existent aussi en France (on sait que les frontières politiques sont rarement étanches pour les mots), mais il a alors été tenu compte des fréquences, comme pour *arboré* qui se dit aussi en France mais est beaucoup plus fréquent en Belgique, ou pour *une fois* (*arrête une fois de crier*), véritable stéréotype de la belgitude. Les articles épousent une forme classique, le mot étant accompagné de sa transcription phonétique et de sa catégorie grammaticale, et de ses variantes graphiques s'il y a lieu ; la marque d'usage (comme *fam.* ou *péj.*) précède la définition, qui est illustrée par des phrases courtes forgées à partir de la documentation dont disposent les auteurs. Les articles donnent aussi des indications sur la vitalité et la diffusion en Belgique, ainsi que des rapprochements avec les variétés en contact, langues régionales ou flamand. Viennent enfin des comparaisons avec le français de référence quand c'est possible (par exemple, *carabistouille* rapporté à *baliverne*, *calembredaine* et *faribole*).

On appréciera enfin la savoureuse préface de l'humoriste Bruno Coppens, qui confronte dans le récit d'un coup de fil imaginaire un locuteur émaillant ses propos de belgicisms traditionnels et une professionnelle de la communication dont un mot sur deux est de l'anglais.

L'ouvrage est accompagné de nombreuses cartes (j'en ai dénombré plus de trente) représentant les aires d'extension pour un mot, facilement lisibles avec les dégradés de gris qui permettent de visualiser les pôles de concentration. Le dictionnaire comporte aussi de petits encadrés qui font des points historiques ou rapportent des anecdotes (par exemple, sur les *gilles de Binche*, personnages emblématiques du carnaval du même nom, désormais inscrits au patrimoine de l'Unesco). C'est dire que le dictionnaire permet aussi une lecture culturelle, qui renseigne sur les spécialités culinaires ou la bière, ou sur le fait que *spirou* était d'abord un nom commun (« enfant vif et remuant »).

On saluera dans cet ouvrage le véritable raffinement auquel est parvenue la lexicographie francophone (dont témoignent aussi par exemple les ouvrages récents de Thibault pour la Suisse romande ou de Poirier pour le Québec – qui toutefois ne peuvent être dits

sociolinguistiques, n'accordant pas un tel rôle aux enquêtes). Le lecteur n'a d'ailleurs pas de peine à croire l'introduction quand elle nous dit que cette méthodologie parfaitement mûrie a investi « de nombreuses années de recherche » (p. 14). Bref, il s'agit d'un document d'un intérêt exceptionnel.

Françoise Gadet, *Université de Paris-Ouest-Nanterre-La Défense*
<gadet@u-paris10.fr>

- Doppagne, A. (1979). *Belgicisms de bon aloi*. Bruxelles, Office du Bon Langage-Fondation Charles Plisnier.
- Francard, M. (1989). *Ces Belges qui parlent français*. Vidéocassette, Université Catholique de Louvain-la-Neuve.
- Francard, M., Geron, G. & Wilmet, R. (eds) (2000/2001). Le français de référence. Constructions et appropriations d'un concept. *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, 26 / 27.
- Poirier, C. (éd.) (1998). *Dictionnaire historique du français québécois*. Monographies lexicographiques de québécois. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.
- Thibault, A. (2004). *Dictionnaire suisse romand* (sous la dir. de P. Knecht). *Particularités lexicales du français contemporain*. Genève, Zoé.

Henri Béjoint, *The Lexicography of English*. Oxford, Oxford University Press. 2010. xxiv + 458 pages. ISBN: 978-0-19-829967-7. Prix: £30,00.

Il n'est probablement plus nécessaire de présenter Henri Béjoint, ancien président de l'Association Européenne de Lexicographie (Euralex), professeur émérite de l'Université de Lyon, qui compte à son actif de nombreuses publications dans le domaine de la lexicographie (qu'elle soit monolingue ou bilingue), dont notamment *Tradition and Innovation in Modern English Dictionaries* (OUP, 1994). Henri Béjoint vient de frapper une nouvelle fois avec un ouvrage magistral intitulé *The Lexicography of English* qui, pour citer le texte de la deuxième de couverture, examine la façon dont les mots anglais ont été consignés, disséqués et présentés en Grande Bretagne et aux Etats-Unis du XVII^e siècle à nos jours.

Dans les quarante premières pages de *The Lexicography of English*, l'auteur tente de définir le mot *dictionnaire* lui-même. Tous les aspects des dictionnaires sont examinés de façon scrupuleuse afin d'en mettre en exergue les éléments principaux et de distinguer les dictionnaires des autres ouvrages de référence que sont les encyclopédies, les grammaires et autres listes de mots.

Les sous-titres du premier chapitre valent la peine d'être mentionnés ici, puisqu'ils donnent une idée du genre de discussion que l'on peut s'attendre à trouver dans ce livre : un dictionnaire

- est constitué d'une série de paragraphes distincts
- est destiné à être consulté, pas lu
- a une double structure
- est une liste ordonnée
- fournit une liste d'unités linguistiques
- est un ouvrage didactique
- fournit des informations sur des signes linguistiques
- représente un ensemble lexical
- est un type de texte spécial

Le reste du premier chapitre est consacré à une description des divers types de dictionnaires (monolingues ou bilingues, spécialisés ou généraux, encyclopédiques ou linguistiques, pour

locuteurs natifs ou pour apprenants d'une langue étrangère, pour adultes ou pour enfants, alphabétiques ou non-alphabétiques, imprimés ou électroniques).

Dans le chapitre 2, Béjoint esquisse une brève histoire des dictionnaires anglais en la replaçant dans le contexte général, depuis les protodictionnaires gravés sur des tablettes en argile sumériennes jusqu'à l'introduction de l'imprimerie en Angleterre par Caxton en 1476. Le chapitre n'omet évidemment pas la contribution cruciale de Samuel Johnson et consacre pas moins de onze pages à l'innovation que représente son *Dictionary of the English Language* de 1755.

Le chapitre 3 se penche sur la tradition britannique du dictionnaire érudit, avec une description détaillée de l'*Oxford English Dictionary* de Murray, caractérisé par les principes suivants (qui font chacun l'objet d'une explication approfondie) : historique, descriptif, exhaustif, littéraire, linguistique, objectif, érudit, comportant des citations, sans illustrations ni noms propres. Pour citer Béjoint, le dictionnaire britannique est un 'ami érudit', alors que le dictionnaire américain est plutôt vu comme un maître d'école.

Les dictionnaires américains font l'objet d'un traitement détaillé dans le chapitre 4, dans lequel l'auteur présente de façon admirable les différences entre les traditions britannique et américaine au XIX^e siècle. Alors que les dictionnaires britanniques étaient surtout des outils utilisés par les classes supérieures ayant reçu une bonne éducation pour lire des ouvrages littéraires ou partager leur culture avec leurs pairs (ce qui exigeait un effort tout particulier de la part de l'utilisateur), les dictionnaires américains, sous l'influence de Noah Webster, étaient surtout considérés comme des guides à usages multiples devant être accessibles aux citoyens américains de toutes classes sociales et de tous niveaux d'éducation. Béjoint dresse la liste des caractéristiques principales de ces dictionnaires utilitaires américains : plus encyclopédiques que linguistiques, ils sont plus prescriptifs que descriptifs, ils guident l'utilisateur en matière de bon usage, en accordant la priorité aux mots techniques et scientifiques plutôt qu'au langage littéraire. De plus, ils incluent de nombreux mots composés. Ils fournissent également des informations sur l'étymologie des mots et utilisent un système basé sur les signes diacritiques pour représenter la prononciation, plutôt que d'utiliser l'alphabet phonétique international.

Dans le chapitre 5, Béjoint se penche sur une tradition typiquement britannique, le dictionnaire destiné aux étudiants dont l'anglais n'est pas la langue maternelle (que l'on appelle aussi souvent 'dictionnaire d'apprenants' ou *learners' dictionaries*). L'histoire des dictionnaires d'apprenants monolingues remonte aux contributions de pionniers tels qu'A.S. Hornby, Michael West et H.E. Palmer qui, dans les années 1930, ont créé le 'vocabulary control movement', un mouvement dont le but était d'identifier l'ensemble des mots utilisés le plus fréquemment pour communiquer (voir aussi Cowie (1999, 2009) pour plus de détails sur ce développement majeur). Béjoint décrit de façon plus approfondie les 'Big Five', comme on les appelle dans les milieux anglo-saxons, soit les cinq principaux dictionnaires d'apprenants monolingues anglais publiés par Oxford University Press, Longman, Collins (Cobuild), Cambridge University Press et Macmillan. L'inclusion systématique d'informations grammaticales et syntaxiques au sein des entrées, ainsi que les styles définitoires et l'utilisation d'un vocabulaire définitoire restreint (contrôlé) font l'objet d'une discussion passionnante dans ce chapitre extrêmement intéressant.

Le chapitre 6 est consacré aux dimensions culturelles et fonctionnelles des dictionnaires au XX^e siècle. L'argument de base de Béjoint est que la conception du monde qu'a une société est reflétée par le choix des mots à inclure dans le dictionnaire, par la façon dont les définitions sont rédigées, par le choix des exemples et l'utilisation d'étiquettes et de commentaires pour préciser le bon usage des mots. Comme il est impossible de traiter de

manière totalement objective de nombreux mots, il est intéressant d'examiner la façon dont ces conceptions du monde sont reflétées dans les domaines de la politique, de la religion, de l'orientation sexuelle, de la distinction de genres, de l'origine ethnique ou raciale, des handicaps, etc. Comme le souligne l'auteur, les éditeurs de dictionnaires ne peuvent se permettre d'ignorer les contraintes commerciales qui sont les leurs, pour des raisons évidentes, mais les lexicographes ne rendront véritablement service à leurs lecteurs qu'en dépeignant la réalité telle qu'elle est et pas telle que certains voudraient qu'elle soit (p. 216).

Les trois chapitres suivants se penchent sur les trois facteurs qui ont modelé les dictionnaires anglais depuis le milieu du XX^e siècle, à savoir l'étude de l'utilisation du dictionnaire (chapitre 7), l'application de la linguistique à la description lexicographique des langues (chapitre 8) et l'utilisation de l'informatique dans l'élaboration et la consultation des dictionnaires (chapitre 9).

Le chapitre consacré à l'utilisation des dictionnaires montre, comme on pouvait s'y attendre, que les utilisateurs ont recours aux dictionnaires monolingues lorsqu'ils souhaitent répondre à des questions portant sur le sens d'un mot ou sur son orthographe. Ces mêmes utilisateurs ne sont souvent pas suffisamment compétents pour profiter pleinement de toutes les ressources mises à leur disposition dans les dictionnaires. Béjoint indique ainsi que toute information trop élaborée, trop abstraite ou trop longue ou présentée à l'aide de codes plus ou moins opaques sera tout simplement ignorée de l'utilisateur.

Dans le chapitre 8, Béjoint tente d'examiner la relation qui existe entre la lexicographie et la linguistique : il note ainsi que de nombreuses recherches effectuées par les linguistes ont des applications potentielles dans les dictionnaires. Toutefois, poursuit-il, la plupart des lexicographes n'ont que peu de connaissances formelles en matière de linguistique et, à l'inverse, la plupart des linguistes n'ont qu'une idée très superficielle de la façon dont les dictionnaires sont compilés. Il va de soi que la linguistique ne joue pas un rôle crucial dans tous les aspects de la dictionnaire : ainsi, l'organisation de la macrostructure d'un dictionnaire est une décision purement lexicographique où la linguistique ne joue quasiment aucun rôle. Mais comme l'identification du sens des mots est une des tâches les plus difficiles en lexicographie, les recherches dans le domaine de la sémantique lexicale et de la linguistique informatique ou la linguistique de corpus sont d'une grande utilité potentielle pour les lexicographes. Béjoint cite, à titre d'exemple, les études sur les régularités dans le lexique (les extensions régulières de sens qu'Apresjan appelle 'polysémie régulière'), ou encore le traitement des lexies et des collocations, qui font l'objet de recherches intensives depuis plusieurs décennies et qui posent de nombreux problèmes pratiques que le lexicographe se doit de résoudre dans son travail quotidien (comment identifier les lexies et autres collocations, comment les traiter et les représenter dans les dictionnaires ?). Béjoint conclut ce chapitre passionnant en indiquant que la linguistique moderne et la lexicographie moderne convergent dans la même direction, vers une attention soutenue pour la langue courante et pour les environnements syntagmatiques et paradigmatiques des mots qu'il s'agit de décrire le plus précisément possible.

L'auteur examine ensuite, dans le chapitre 9, le rôle joué par l'informatique, ce troisième facteur qui a contribué à façonner les dictionnaires de ces dernières décennies, à côté de la linguistique et de l'étude de l'utilisation du dictionnaire. Béjoint esquisse une brève histoire de la linguistique de corpus et aborde la conception des corpus, de même que l'inévitable distinction entre l'introspection et les témoignages fournis par les corpus. La Toile prise comme un immense corpus mis à la disposition des lexicographes est également abordée. Une section consacrée aux dictionnaires électroniques dresse une liste des dictionnaires sur CD-ROM et de dictionnaires en ligne. On y trouve une mention de dictionnaires français tels

que les dictionnaires Hachette ou Le Petit Robert, mais, étrangement, rien sur les dictionnaires bilingues sur cédérom parus dans les années 1990. Le rôle joué par les dictionnaires lisibles par machine dans la recherche en linguistique est également brièvement mentionné, même si les lecteurs qui souhaitent en savoir plus sur ce thème se tourneront probablement vers Boguraev et Briscoe (1989) ou vers Fontenelle (2008) où ils trouveront des discussions plus approfondies de cette problématique.

Un bref chapitre (10) sur la théorie de la lexicographie conclut ce livre. Béjoint a à dessein rédigé un chapitre très court parce qu'il ne croit pas à l'existence d'une théorie de la lexicographie. La lexicographie étant plus un artisanat qu'une science, elle ne peut être théorique. Même si elle devient de plus en plus scientifique par les méthodes et les outils qu'elle utilise aujourd'hui, elle n'en est pas pour autant devenue une science à proprement parler.

D'un point de vue strictement esthétique, l'ouvrage d'Henri Béjoint est superbe, ne fût-ce que par la série de 29 très belles planches photographiques que l'on peut découvrir au beau milieu du livre. Ces planches nous présentent ainsi des entrées du *Dictionary of the English Language* de Johnson (1755), du *American Dictionary of the English Language* de Webster (1828), des entrées des différents dictionnaires d'apprenants ou des photos du premier scriptorium de l'*Oxford English Dictionary*. Le livre lui-même est parfaitement édité et l'anglais d'Henri Béjoint est élégant, sobre et accessible. Les coquilles que j'ai pu repérer sont très peu nombreuses (p. 272 : hundred of definitions → hundreds ; p. 282 : a lexicography that aims as representing the language → aims at ; p. 291 : *sell, buy, charge, charge, cost* → la deuxième occurrence de *charge* est superflue).

L'index en fin de volume est très utile, même si, comme c'est souvent le cas, il pourrait être amélioré pour une prochaine édition (pourquoi le terme *genus* se retrouve-t-il dans l'index et pas le mot *differentiae*, par exemple ? Pourquoi ne trouve-t-on pas 'dictionary of pronunciation', un thème abordé en pp. 122-123, ou pourquoi l'entrée relative au thesaurus de Roget renvoie-t-elle le lecteur aux pages 18-20 exclusivement, alors que ce thesaurus est également abordé en page 123 ?).

La section sur les dictionnaires de synonymes et thesaurus (p. 123) ne mentionne pas les mini-thésaurus bilingues tels que la série de Cambridge Word Routes (des dictionnaires onomasiologiques bilingues anglais vers le français, l'espagnol, le catalan, l'italien, le grec, le portugais brésilien édités par McCarthy et Walter dans les années 1990). Cette série est bien mentionnée en page 190, dans une section consacrée aux dictionnaires onomasiologiques, mais les références bibliographiques ne se retrouvent pas en fin de volume. Les thésaurus électroniques, comme celui qui accompagne la deuxième édition du *Macmillan English Dictionary* (Rundell 2007), ne sont traités nulle part. Toutefois, la prolifération de dictionnaires que l'on connaît aujourd'hui, sous forme papier ou au format électronique, rend ces quelques omissions excusables et ne diminue en rien la très grande qualité de l'ouvrage.

The Lexicography of English est un livre très intéressant et stimulant. Je l'ai lu de *a* à *z* avec énormément de plaisir. Il traite en effet de tous les thèmes d'actualité dont débattent les lexicographes aujourd'hui et il servira d'ouvrage de référence tant pour l'enseignement que pour la recherche. Dans ses remerciements, Béjoint cite W. Somerset Maugham ('The ability to quote is a serviceable substitute for wit') : il est vrai que son ouvrage est, dans une certaine mesure, une compilation de ce que les esprits les plus éclairés de la lexicographie ont pu dire et écrire sur ce thème. Pourtant, nous avons ici bien plus qu'une compilation de citations et la valeur ajoutée par Henri Béjoint tient précisément à l'organisation et à la sélection de ces citations et aux éléments qu'il a injectés dans cette compilation pour créer un ouvrage très

lisible, un véritable trésor pour tout chercheur ou enseignant s'intéressant au monde des dictionnaires en général et à celui des dictionnaires anglais en particulier.

Thierry Fontenelle, *Centre de Traduction des organes de l'Union Européenne*
<Thierry.Fontenelle@cdt.europa.eu>

A. *Dictionnaires*

Rundell, Michael (ed.) (2007). *Macmillan English Dictionary*. London, Macmillan. 2nd edition.

B. *Autres ouvrages*

Atkins, B.T.S. & Rundell, M. (2008). *The Oxford Guide to Practical Lexicography*. Oxford, Oxford University Press.

Boguraev, B. & Briscoe, T. (1989). *Computational Lexicography for Natural Language Processing*. London and New York, Longman.

Cowie, A.P. (1999). *English Dictionaries for Foreign Learners: A History*. Oxford, Clarendon Press.

Cowie, A.P. (ed.) (2009). *Oxford History of English Lexicography*. Oxford, Oxford University Press.

Fontenelle, T. (ed.) (2008). *Practical Lexicography, A Reader*. Oxford, Oxford University Press.

Ligia-Stela Florea et Catherine Fuchs, avec la collaboration de Frédérique Mélanie-Becquet, *Dictionnaire des verbes du français actuel : constructions, emplois, synonymes*. Paris, Ophrys, 2010. ISBN 978-2-7060-1245-5.

Cet ouvrage, qui recense les 2.500 verbes les plus courants du français actuel, remplit une lacune parmi les dictionnaires actuellement disponibles. Il y a près de 40 ans en effet qu'un dictionnaire de verbes de référence, s'adressant de façon explicite au grand public, a paru en France (Caput & Caput, paru en 1969, réédité en 1980). Le dictionnaire de Florea & Fuchs se veut un outil pour le non-spécialiste, « pour produire des énoncés », donc un véritable manuel d'usage des verbes. Il est destiné aussi bien aux enseignants qu'aux apprenants de français langue étrangère.

Ce dictionnaire s'inspire dans son approche de l'ouvrage *Le verbe français* de Florea, et du dictionnaire bilingue de verbes *Dictionarul Verbelor Franceze*, ce dernier paru en 2003 en Roumanie, sous la direction du même auteur. L'approche consiste à organiser le traitement de chaque lexème verbal à quatre niveaux : morphophonologique, syntaxique, lexical et stylistique et, finalement, sémantique. En outre sont donnés au lecteur des renseignements tout à fait nécessaires sur le registre de langue (familier ou littéraire).

Le dictionnaire proprement dit, de 269 pages, est précédé d'un mode d'emploi d'une vingtaine de pages dans lequel sont rappelés la structure d'une entrée lexicale, les notations et conventions usuelles, les symboles et un tableau phonétique. Puis suit une introduction où les auteurs expliquent ce qu'est un dictionnaire de verbes, et la spécificité de l'ouvrage présent. Ensuite sont exposés en détail les quatre niveaux du traitement du lexème verbal. Et à la fin de l'introduction les auteurs donnent aussi une liste de références bibliographiques d'une sélection de dictionnaires généraux de langue et de dictionnaires de verbes.

La terminologie spécifique utilisée dans l'ouvrage est minimale, en conformité avec l'idée de servir « tous les usagers de la langue ». Ce souci d'économie se reflète aussi dans le choix de ne recenser au niveau syntaxique que les formes du verbe actives, pronominales et impersonnelles. La forme passive n'est prise en compte que lorsque le sens est différent de celui de la forme active.

S'inspirant de la grammaire structurale, les auteurs retiennent l'option selon laquelle un verbe sans contexte n'est ni *transitif* ni *intransitif*, et ils n'utilisent pas non plus ces termes dans le dictionnaire. Le contexte devient ainsi très important dans la détermination du/des sens du verbe. Chaque construction syntaxique (ou schéma actanciel) est ainsi dotée d'abord au niveau 3 (lexical et stylistique), d'un contexte minimal, et ensuite au niveau 4 (sémantique) d'un synonyme et/ou d'une paraphrase. Cette méthode consistant ainsi à cerner, à l'aide de traits contextuels, toutes les constructions syntaxiques à l'intérieur d'une seule entrée lexicale, est menée de manière très conséquente et systématique.

Les principes conducteurs des auteurs étant l'économie, mais aussi l'homogénéité, les auteurs ont placé les homonymes sous une entrée unique. Les homonymes contextualisés sont distingués au moyen d'exposants notés en noir.

Des couleurs sont employées, en nombre limité, pour souligner, de façon efficace, les quatre niveaux d'analyse du lexème verbal : le rouge, le gris et le noir. Au début de chaque entrée, au niveau morphophonologique, le lexème est signalé à l'infinitif en rouge. Après l'infinitif suit la transcription phonétique, selon le standard international, et ensuite l'auxiliaire que le verbe sélectionne. Au deuxième niveau, syntaxique, une zone grisée autour du verbe, précise ce que remplace le synonyme, qui appartient à la construction en question. Au niveau lexical et stylistique (3), un contexte minimal est donné, précédé d'un symbole carré noir. Au niveau sémantique (4), les synonymes ou paraphrases sont précédés d'un symbole gris. L'alternance des couleurs permet de bien distinguer les niveaux et crée aussi une certaine variation visuelle, le tout pour permettre au lecteur de s'orienter plus facilement dans chaque entrée. Les couleurs entrent en jeu encore à l'intérieur du quatrième niveau (sémantique) : quand le régime du verbe synonyme diffère de celui du verbe d'origine illustré, le changement de régime est signalé par la couleur rouge des éléments du synonyme portant la modification. Ainsi, si « se conformer à » est donné comme synonyme de « suivre une règle », « à » est marqué en rouge.

Si ce dictionnaire ne donne pas d'indications de conjugaison (autre que le type d'auxiliaire), les auteurs insistent davantage, dans l'introduction, sur les détails de la description syntaxique. En s'inspirant, comme on l'a dit, de la grammaire structurale, ils « décrivent les aptitudes combinatoires du verbe en termes de traits contextuels et de catégories syntagmatiques ». Cela est fait au moyen d'une terminologie claire et transparente, qui n'est pas alourdie par des termes trop spécialisés.

On terminera en donnant quelques exemples de verbes traités dans ce dictionnaire et susceptibles d'illustrer la démarche adoptée. *Manquer*, un verbe souvent conçu comme compliqué du point de vue syntaxique et sémantique, est représenté par 12 constructions syntaxiques et 20 contextualisations. Un verbe jugé sémantiquement « pâle » comme *mettre*, a 16 constructions et 40 contextualisations, un autre, *passer*, a 22 constructions syntaxiques accompagnées de 43 contextes. Ces exemples témoignent de la richesse des constructions présentées dans ce dictionnaire, par ailleurs d'un format très maniable.

Victorine Hancock, *Université de Stockholm*
 <victorine.hancock@frait.su.se>

Caput, E. & Caput, J.P. (1969). *Dictionnaire des verbes français*. Paris, Larousse.

Florea, L.S. (1996). *Le verbe français. Catégories, Conjugaisons, Constructions*. Bucuresti, Ed. Babel.

Baciu, I., Florea, L.S. & Roman, D. (2003). *Dictionarul verbelor franceze: constructii, flexiune, contexte, sensuri*. Cluj-Napoca, Dacia.